

**MOTION CONCERNANT LES DECISIONS DE LA SNCB DE FERMETURE ET DE
REDUCTION D'HORAIRE DE GUICHETS DE GARES**

Considérant les décisions prises par le Conseil d'administration de la SNCB le 9 février dernier concernant la fermeture et la réduction de disponibilité de nombreux guichets de gare ;

Considérant qu'en province de Liège, les gares de Ans, Huy, Liège Saint-Lambert, Spa, Visé, Waremme et Welkenraedt sont concernées par ces décisions ;

Considérant qu'il en va de l'accès à un service public de qualité pour toutes et tous et qu'une attention toute particulière doit être portée vis-à-vis des publics plus fragiles et plus exposés à la fracture numérique ;

Considérant qu'il s'avère qu'une infrastructure de gare joue un rôle majeur collectif et public au sens large du terme dans la commune ou la ville où la gare est implantée ;

Considérant que les transports en commun, particulièrement dans le domaine ferroviaire, sont des instruments indispensables pour atteindre les objectifs climatiques que la Belgique s'est fixée ;

Considérant qu'il revient au gouvernement fédéral de donner tous les moyens à la SNCB pour assurer l'attractivité du rail et garantir le confort et la sécurité des passagers ;

Le Conseil provincial, en sa séance du jeudi 25 février 2021 :

- **Exprime** son inquiétude face à la diminution constante de la qualité des services rendus aux citoyens/navetteurs, particulièrement en milieu rural et touristique ;
- **Demande** qu'une véritable stratégie soit développée pour l'accueil des voyageurs, l'accès à une offre de services pour tous les navetteurs et l'avenir des gares. Cette stratégie doit pouvoir être concertée avec les acteurs locaux et les communes concernés. Dans l'attente de cette concertation, de suspendre la décision prise ;
- **Demande** que les décisions prises par la SNCB respectent la concertation sociale et permettent d'offrir à tous les travailleurs un emploi de qualité ;
- **Décide** de communiquer la présente motion au Ministre fédéral de la Mobilité, à tous les parlementaires élus sur le territoire de la Province de Liège, aux Bourgmestres des communes susmentionnées, aux administrateurs de la SNCB ainsi que - bien entendu - aux représentants des travailleurs concernés et à la presse.

En séance à Liège, le 25 février 2021.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.